



A PROPOS DE LA FUTURE ENQUÊTE DEPP

« 1000 ÉCOLES »



CONSIGNE SYNDICALE

Au mois de décembre dernier, la DEPP a présenté aux organisations syndicales sa prochaine **enquête visant à suivre la scolarité élémentaire complète d'une cohorte d'élèves issu-es de 1000 écoles** (entrée en CP 2024 jusqu'au CM2).

Cette enquête sera à remplir par les enseignant-es de chaque classe et aura une durée approximative de 40 mn. Elle sera l'occasion de relever des **éléments statistiques sur les pratiques « propices aux apprentissages », de les mettre en parallèle aux résultats des évaluations nationales, le tout sous l'égide scientifique de 7 chercheur-ses (dont l'identité n'est pas connue...).**

Cette enquête fait suite à une phase test réalisée par quelques écoles triées et choisies par des IEN lors de l'année scolaire passée.

Pour l'heure, la DEPP assure que l'anonymisation sera respectée et qu'il n'y aura pas de restitution individuelle.

Ceci étant dit, cette nouvelle enquête pose un certain nombre de problèmes pour la CGT Educ'action.

Nous n'avions pas été destinataires des infos sur la phase-test et des éléments statistiques, ni des objectifs. Ni des éléments ayant permis aux IEN « d'imposer » la phase-test l'an passé aux collègues.

Surtout, **nous dénonçons le contenu de l'enquête qui aborde 2 éléments dénoncés et combattus par notre organisation** depuis longtemps dans un contexte politique tendu : les **pédagogies instaurées et imposées depuis Blanquer et la généralisation des évaluations nationales** (et donc de la gestion par le tout-évaluation). On peut donc s'interroger sur la sincérité et les conclusions d'une telle étude, mais surtout leur utilisation future. De plus, quelles sont les conditions de choix des 1000 écoles ? Quelles vont être les réactions des collègues quand on va leur imposer cette nouvelle enquête chronophage ? Quelles seront les réactions des IEN localement pour tenter d'imposer cette enquête ?

Face à la situation, et parce que les enquêtes statistiques n'ont pas valeur réglementaire ou impérative, la CGT Educ'action appelle les personnels à refuser toute sollicitation de ce genre s'ils considèrent qu'ils n'ont pas à les remplir. Nous interviendrons au niveau hiérarchique pour protéger ces personnels. Nous rappelons également que toute opposition de la sorte est beaucoup plus efficace lorsqu'elle est menée collectivement.

